

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

- ◆ Ce plan a principalement pour objet de prévenir et contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.
- ◆ Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.
- ◆ La directrice doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'il doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.

Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Conflit : suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu ou un groupe qui sont en relation parce que leur intérêt, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérés comme de l'intimidation.

Valeurs école qui guident le présent plan de lutte

- ◆ Respect
- ◆ Responsabilité
- ◆ Implication (DLV)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Composition du comité école (intégré au comité veiller):

- Caroline Archambault (directrice)
- Marie-Pierre Rondeau (directrice adjointe)
- Martine Samson (directrice adjointe)
- Marie-Claude Brochu (psychoéducatrice)
- Pascale Landry, Anouk Bédard, Julie Corbeil, Nathalie Demeurie, Marie-Ève Fortier, Catherine Legault, Catherine Marcotte, Marilyne Millette (enseignantes)
- Nadia Duplessis (responsable du service de garde, pavillon De la Vallée)
- Julie Travaillaud (TES)

Dernière révision: 9 mars 2021

Publicisation	Date
Présentation au conseil d'établissement	
Présentation à l'équipe école, en assemblée générale	
Documentation remise aux parents	Dans l'agenda (version abrégée) et sur le site internet de l'école

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

ANALYSE DE SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE	MESURES DE CONFIDENTIALITÉ	
<p>Pavillon Marie-Rose (préscolaire, 1er et 2e cycle): 339 élèves Pavillon De la Vallée (2e et 3e cycle) : 518 élèves dont 2 classes langage et une classe difficulté d'apprentissage</p> <p>Selon le sondage administré en mai 2020: -Plus de 98% des élèves se sentent toujours ou souvent en sécurité dans leur école (les endroits où ils se sentent le moins en sécurité sont les aires communes telles que la cours d'école, les autobus et les corridors) -Plus de 42% des élèves nomment avoir vécu de l'intimidation à l'école cette année ou les années précédentes -Les formes d'intimidation les plus fréquemment vécues seraient de nature indirecte ou verbale (rejet du groupe, rumeurs, menaces, moqueries et insultes), quelques situations de violence physique sont également soulevées (coups, bousculade ou bris de matériel) - Présence de cas isolés de cyber intimidation au 3e cycle -Les élèves qui ont vécu des situations d'intimidation ou des actes de violence ont été nombreux à aller chercher l'aide d'un adulte et nomment dans 94% des cas que cela a permis de mettre fin à la situation. Ceux qui n'ont pas été chercher d'aide ne pas l'avoir fait par peur de représailles.</p> <p>Mise à jour selon les données au baromètre de comportement: en mars 2021 (contexte COVID 19): -Il y a une augmentation des incidents d'intimidation par rapport à l'an dernier (+ 25%) mais une diminution des événements de violence majeurs (-25%) -Les situations d'intimidations ont lieu autant en classe que dans les lieux communs (cour, autobus et corridors) -Il y a autant de situation de violence physique (coups, bousculade ou bris de matériel) que de violence verbale (rejet du groupe, rumeurs, menaces, moqueries et insultes) et quelques cas de cyber intimidation surtout au 3e cycle</p> <p>NOS PRIORITÉS:</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Favoriser la bienveillance à travers le soutien aux comportements positifs (SCP) ●Mettre en place des actions préventives et curatives pour diminuer les situations d'intimidation verbales et physiques ● Favoriser la dénonciation en élaborant divers moyens pour dénoncer les actes d'intimidation ● Revoir les modalités de surveillance dans les lieux où les actes d'intimidation sont les plus présents 	<p><u>Dans le cas où les intervenants de l'école traitent un dossier de violence et/ou d'intimidation, il est important que vous sachiez que:</u></p> <p>En toutes situations, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon et cela est clairement dit à l'école.</p> <p>Un dispositif de dénonciation permet un signalement confidentiel sans crainte de jugement ou de représailles</p> <p>Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant.</p>	
MESURES DE PRÉVENTION	MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS	MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTÉ
<p>⇒Création d'un comité en charge du plan de lutte ⇒Présentation de capsules sur l'intimidation dans l'ensemble des classes ⇒Animation d'ateliers sur les habiletés sociales dans toutes les classe de préscolaire par les TES (MR) ⇒Animation du programme Vers le Pacifique par les enseignants (préscolaire) ⇒Ateliers dans toutes les classes de sensibilisation aux aspects légaux reliés à la violence et l'intimidation pour les 6e année (SécutiT, SQ) ⇒Surveillance active sur la cour d'école ⇒ Activités midi encadrées avec les TES pour travailler les habiletés sociales ⇒ Ateliers dans toutes les classes de 4e, 5e et 6e année (organisme TANGAGE) ⇒Récréations séparées selon le groupe d'âge (2e cycle et 3e cycle) ⇒Comité SCP qui soutient la mise en place du soutien au comportements positifs dans l'école pour favoriser un climat de bienveillance ⇒Enseignement des plans de leçon dans les diverses aires de vie (échéancier en début d'année et au cours de l'année) ⇒Révision du plan de surveillance dans la cour dans les divers milieux de vie à risque</p>	<p>⇒Le plan de lutte est disponible à l'agenda scolaire (il doit être signé de l'élève et du parent) et sur le site web. ⇒Les petites nouvelles auront une rubrique sur le thème SCP dans laquelle divers messages en lien avec le plan de lutte seront véhiculés ⇒Les parents concernés seront informés systématiquement lors d'une situation d'intimidation</p>	<p>⇒Fiche de signalement anonyme pour les élèves et les adultes avec boîte fermée pour la déposer disponible au bureau TES ⇒Dénonciation verbale, appel téléphonique, courriel ou message à l'agenda à l'intention d'un adulte de l'école</p>

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT	ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ		
<p>Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de la situation • Évaluation de l'impact • Intervention-référence à l'interne ou à l'externe • Mesures pour réintégrer la classe • Implication des parents • Suivi de la situation <p>Auteur-agresseur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la situation • Lien avec les impacts constatés • Soutien de l'élève pour l'apprentissage du comportement alternative attend pour éviter une récurrence • Intervention-référence à l'interne ou à l'externe • Mesures pour réintégrer la classe • Implication des parents • Suivi de la situation <p>Témoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du type de témoins (actif ou passif) • Interventions en lien avec l'importance de dénoncer • Soutien sur les actions à prendre dans une situation future • Suivi au besoin 	<p align="center"><u>Le protocole d'intervention lors d'une situation de violence ou d'intimidation de l'école s'applique.</u></p> <table border="1" data-bbox="1510 373 2575 734"> <tr> <td data-bbox="1510 373 2037 734"> <p>Tout adulte de l'école doit, sur le champ</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre fin au comportement ◇ Nommer le comportement inacceptable ◇ Nommer le comportement attendu ◇ Faire des vérifications en privé auprès de la victime ◇ Transmettre l'information au TES ◇ Consigner l'évènement au profileur </td> <td data-bbox="2037 373 2575 734"> <p>TES:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Rencontrer rapidement les personnes impliquées dans la situation (victimes , intimidateurs témoins) ◇ Informer les parents de la situation et les impliquer dans la recherche de solutions ◇ Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte ◇ Effectuer un suivi de type 2-1-1 auprès de tous les élèves impliqués </td> </tr> </table> <p>SANCTIONS DISCIPLINAIRES</p> <p>En tenant compte de la gravité, durée, fréquence, dangerosité, la direction décidera des mesures disciplinaires qui s'appliqueront (suivi rapproché, contrat de comportement, suspension interne/externe, plainte policière, etc.)</p>	<p>Tout adulte de l'école doit, sur le champ</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre fin au comportement ◇ Nommer le comportement inacceptable ◇ Nommer le comportement attendu ◇ Faire des vérifications en privé auprès de la victime ◇ Transmettre l'information au TES ◇ Consigner l'évènement au profileur 	<p>TES:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Rencontrer rapidement les personnes impliquées dans la situation (victimes , intimidateurs témoins) ◇ Informer les parents de la situation et les impliquer dans la recherche de solutions ◇ Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte ◇ Effectuer un suivi de type 2-1-1 auprès de tous les élèves impliqués
<p>Tout adulte de l'école doit, sur le champ</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre fin au comportement ◇ Nommer le comportement inacceptable ◇ Nommer le comportement attendu ◇ Faire des vérifications en privé auprès de la victime ◇ Transmettre l'information au TES ◇ Consigner l'évènement au profileur 	<p>TES:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Rencontrer rapidement les personnes impliquées dans la situation (victimes , intimidateurs témoins) ◇ Informer les parents de la situation et les impliquer dans la recherche de solutions ◇ Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte ◇ Effectuer un suivi de type 2-1-1 auprès de tous les élèves impliqués 		
SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES			
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Le TES fait un suivi de type 2-1-1 (2 jours, 1 semaine et 1 mois après l'évènement) auprès des victimes, intimidateurs et témoins ◇ S'il y a persistance, récurrence ou intensification, des mesures telles qu'une intensification du suivi, l'implication de partenaires externes, la mise en place d'un plan d'intervention ainsi que des sanctions disciplinaires peuvent être mis en place. 			
<u>Nous avons lu et compris le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.</u>			
<p>Signature de l'élève: _____ Signature d'un parent: _____ Date: _____</p>			